

**ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DE SELECTIRENTE DU 12 JUN 2007**

Les actionnaires de la Société SELECTIRENTE sont convoqués en assemblée générale mixte, le mardi 12 juin 2007 à 15 heures, à l'hôtel Mercure Cathédrale, 52 boulevard des Coquibus à EVRY (91000), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- 1) Approbation des comptes sociaux 2006
- 2) Affectation du résultat
- 3) Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
- 4) Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Société AVIP
- 5) Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la SCI la Hénin Vie Pierre
- 6) Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Société SEDAF
- 7) Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Guy AMBLARD
- 8) Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Hubert MARTINIER
- 9) Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean-Louis CHARON
- 10) Ratification de la nomination de la Société SOFIDIANE SAS comme membre du Conseil de Surveillance
- 11) Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la société
- 12) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

A titre extraordinaire

- 13) Mise en conformité des statuts au décret n°2006-1566 modifiant le décret n°67-236 sur les sociétés commerciales
- 14) Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet de décider des augmentations du capital social de la Société au profit « *d'investisseurs qualifiés* » ou appartenant à un « *cercle restreint d'investisseurs* »
- 15) Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique
- 16) Délégation de compétence à donner au Directoire, à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues
- 17) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales